

Carnot

Tarifs 09/03/2026

HORAIRES

		
15 mn	1,25 €	0,45 €
1h	5,00 €	1,75 €
3h	15,00 €	5,25 €
heure supplémentaire	5,00 €	1,75 €
De 9h à 24h	45,00 €	15,75 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	45,00 €	15,75 €

FORFAITS⁽²⁾

		
A retirer à l'accueil à votre arrivée		
3 jours ⁽³⁾	94,00 €	32,00 €
1 semaine ⁽³⁾	153,00 €	53,00 €
1 mois ⁽³⁾	302,00 €	105,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			GPL ¹		
Mensuel	270,00 €	94,00 €	189,00 €	135,00 €	216,00 €
Trimestriel	769,00 €	267,00 €	538,00 €	384,00 €	615,00 €
Annuel	2700,00 €	940,00 €	1890,00 €	1350,00 €	2160,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	247,00 €	86,00 €	173,00 €	123,00 €	198,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS EN PLACEMENT LIBRE ⁽⁵⁾	 Min.	 Max.	 Min.	 Max.
Mensuel	162,00 €	216,00 €	56,00 €	75,00 €
Trimestriel	461,00 €	615,00 €	159,00 €	214,00 €
Annuel	1642,00 €	2160,00 €	562,00 €	752,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	149,00 €	198,00 €	52,00 €	68,00 €

PLACE RÉSERVÉE		
Mensuel	337,00 €	135,00 €
Trimestriel	960,00 €	384,00 €
Annuel	3370,00 €	1350,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	308,00 €	123,00 €

VÉLO	
Mensuel	10,00 €
Trimestriel	25,00 €
Annuel	75,00 €

Tarifs TTC au 09/03/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Date à date, entrées et sorties multiples. ⁽⁴⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽⁵⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.